

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE
DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019**

**COLLEGE 5a
(collège Coopératives de production agricole)**

**PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales**

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

L'an deux mil dix-neuf, le 6 février, à 8 heures. 30

La Commission d'organisation des opérations électorales composée de :

M. Jean-Claude CUVILLIER
Président, (représentant la) Préfète de la Creuse,

Mme Judith BUSSON
(Représentant le) Directeur départemental/régional des finances publiques de la Creuse,

M. Pascal MARECHAL
(Représentant le) Directeur départemental des territoires (DDT)

Mme Pascale DURUDAUD
Membre élu de la Chambre d'agriculture de la Creuse,

Et en présence des mandataires de listes suivants :

Absence de représentant de la liste FD-CUMA

M _____
M _____
M _____
M _____
M _____
M _____
M _____
M _____
M _____
M _____

Chargée, aux termes des textes en vigueur (articles R 511-46 à R 511-49 du Code Rural et de la Pêche Maritime) d'organiser le recensement général et le dépouillement des votes pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de la Creuse .

Les résultats de ces opérations ont été consignés, ci-après :

Nombre d'électeurs inscrits dans le collège : 107

A / votes par correspondance

1) Nombre d'enveloppes d'envoi remises par la Poste au Président de la Commission d'organisation des opérations électorales (a) : 0

.....

2) Nombre d'enveloppes d'envoi écartées pour cause (b) : 0

■ Enveloppe non cachetée ou décachetée :0.....

■ Absence des mentions figurant sur l'arrêté du 2 août 2018 relatif à l'organisation du vote par correspondance pour l'élection des membres des chambres d'agriculture : 0

↳ absence de nom-prénom :

↳ absence d'adresse de l'électeur :

↳ absence du nom du groupement (collèges groupements) :

↳ absence du collège auquel l'électeur appartient :

↳ absence de l'adresse de la préfecture :

↳ absence de signature ou signature rayée et remplacée par une autre signature : ...0...

■ Enveloppes d'envoi d'autres départements remises à tort à la Préfecture : 0....

■ Enveloppes d'envoi expédiées après le 31 janvier 2019 (plis tardifs) : ...0.....

■ Enveloppes d'envoi d'un électeur ayant déjà voté par voie électronique (par Internet) : 0

3) Nombre d'enveloppes d'envoi émargées (c)=(a)-(b) :0.....

4) Nombre d'enveloppes électorales opaques, bulletins et professions de foi écartés avant mise à l'urne, pour cause (d) : 0

- Bulletins trouvés sans enveloppe électorale opaque : ...0.....
- Professions de foi trouvées sans enveloppe électorale opaque :0.....
- Enveloppes électorales opaques non réglementaires :0.....
- Enveloppes électorales opaques avec signes de reconnaissance : ...0.....
- Enveloppes d'envoi contenant 0 ou au moins deux enveloppes électorales opaques : ...0...

5) Nombre d'enveloppes électorales opaques mises à l'urne (e)=(c)-(d) : ...0.....
.....

6) Nombre d'enveloppes électorales opaques contenues dans l'urne (f) : ...0.....

7) Nombre de **votes blancs et nuls** pour cause (g) :

- Votes blancs :0.....
- ↳ bulletins blancs : ...0.....
- ↳ enveloppes électorales opaques sans bulletin de vote :0
- Votes nuls : 0
- ↳ Enveloppes électorales opaques contenant plusieurs bulletins de listes différentes :0
- ↳ Bulletins non réglementaires (modifiés, manuscrits etc.) : ...0.....
- ↳ Bulletins sur lesquels les votants se font connaître :0
- ↳ Bulletins avec signes intérieurs et extérieurs de reconnaissance :0.....
.....
- ↳ Bulletins portant des mentions injurieuses (pour les candidats ou les tiers) : ...
0.....
- ↳ Professions de foi utilisées comme bulletins :0.....
- ↳ Bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats :
0.....
- ↳ Bulletins comportant un ou plusieurs noms autres que celui des candidats :
0.....
- ↳ Bulletins imprimés d'un modèle différent de celui produit par les candidats : ...
0.....

↳ Bulletins comprenant un ou plusieurs noms rayés :0.....

↳ Bulletins établis au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée :0

↳ Bulletins dont les mentions qui ne répondent pas aux prescriptions validées par la COOE :
.....0.....

8) Nombre de suffrages exprimés (h)=(f)-(g) :0.....

La Commission d'organisation des opérations électorales a ensuite examiné les votes blancs et nuls annexés au procès verbal et a émis sur ces bulletins l'avis suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B / votes par voie électronique (par Internet)

Nombre de votants :

..104.....

Les réclamations déposées pendant le cours des opérations ont donné lieu, de sa part, aux observations qui suivent :

.....
.....
.....
.....

C / résultats consolidés (vote par correspondance et vote par voie électronique) :

[le site de supervision de vote génère ces résultats automatiquement]

Nombre total d'émargements : .104..

Nombre total de votes blancs : ...3.....

Nombre total de votes nuls :0.....

Nombre total de suffrages exprimés : 101

.....

➤ Liste FD-CUMA : 101 soit 1 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 5a figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le collège 5a est de :

..... 1 siège.....

EST PROCLAME ELU A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

1) M. Frédéric CAFIOT

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Les opérations de recensement des votes étant terminées et les résultats ayant été proclamés, le présent procès-verbal établi pour le **collège 5a**, a été clos et signé à 21 heures, avec en annexe **pour ce collège** :

- le bordereau relatif à la non-conformité des enveloppes d'envoi
- les enveloppes d'envoi litigieuses (non cachetée ou décachetée, absence des mentions légales, ne contenant pas d'enveloppes électorales opaques),
- les bulletins nuls avec leur enveloppe,
- les bulletins blancs avec leur enveloppe,
- les enveloppes électorales opaques ne contenant aucun bulletin et celles écartées des urnes
- les bulletins contestés, paraphés par les membres de la commission avec l'indication pour chacun d'eux des causes d'annulation et de décisions prises,
- les feuilles de pointage,
- page de résultats « gestion comptes bloqués »,
- page de résultats « gestion nouveaux matériels » (matériel de substitution).

Fait en double exemplaire à GUERET,

le 6 février 2019

Le Président de la commission



Les membres de la commission

